

Val-d'Or, le 13 avril 2018

**P-839-55**

À : **M<sup>me</sup> Pascale Labbé**  
**Ministère de la Justice**

À : **M<sup>e</sup> André Fauteux, Ministère de la Justice**  
**M<sup>e</sup> Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice**  
**M<sup>e</sup> Denise Robillard, Ministère de la Justice**  
**M<sup>me</sup> Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice**  
**M<sup>me</sup> Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones**

De : **M<sup>e</sup> Marie-Andrée Denis-Boileau, Procureure**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0145-C**

Madame Labbé,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Justice afin d'obtenir de l'information au sujet **des cours itinérantes au Québec**.

À cet effet, nous demandons au Ministère de la Justice de nous transmettre les informations/documents suivants, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 :

1. Le nombre de déplacements des équipes d'administration de la justice (juges, procureurs, etc.) des villes vers les communautés autochtones, ventilé par année, destination, et durée des déplacements;
2. Le nombre de jours d'audiences tenues, ventilé par année et communauté;
3. Le budget total de chaque cour itinérante;
4. Les frais encourus par journée et semaine d'audience, et ce, pour chaque communauté;
5. Le nombre de journées d'audience annulées et les motifs de ces annulations, ventilé par année, par communauté;
  - a. Les coûts engendrés par ces annulations.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

*La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux*

*Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.*

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à [marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca](mailto:marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca).

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **quinze (15) jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca). S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca) afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M<sup>me</sup> Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics  
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement à [marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca](mailto:marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 819 354-4014.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Madame Labbé, nos plus sincères salutations.

**M<sup>e</sup> Marie-Andrée Denis-Boileau**

**Procureure / Counsel**

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès  
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-4014

[marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca](mailto:marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca)

[www.cerp.gouv.qc.ca](http://www.cerp.gouv.qc.ca)

  @cerpQc

**De:** Pascale Labbé <pascale.labbe@justice.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** 31 mai 2018 10:29  
**À:** Durocher, Nicole  
**Cc:** Deirdre Geraghty; Jacques Prégent; Marie-Paule Boucher; Denis-Boileau, Marie-Andrée  
**Objet:** DG-0145-C  
**Pièces jointes:** CERP\_DG-0145\_Côte-Nord.docx; Copie de Budget Cour itinérante\_1\_1\_1.xlsx; DEPENSES VOYAGES NORD 2016-2017\_3.xls; DEPENSES VOYAGES NORD 2013-2014\_3.xls; DEPENSES VOYAGES NORD 2017-2018\_3.xls; DEPENSES VOYAGES NORD 2014-2015\_4.xls; DEPENSES VOYAGES NORD 2015-2016\_1.xls; Nolisé avec Juge seulement 2013-2018.xlsx; annexe 1.pdf

Bonjour Mme Durocher,

vous trouverez ci-joints tous les documents répondant à la demande DG-0145-C.

Veuillez noter les éléments suivants:

- À moins d'indication contraire, les dépenses des procureurs de la Couronne et des procureurs de la défense de la défense sont comptabilisés par les services judiciaires du MJQ. Seuls les frais de nolisement de la magistrature sont compilés (nous n'avons donc pas les frais de vols commerciaux, d'hébergement, de déplacement et de subsistance).

Pour LE NORD-DU-QUÉBEC.

En ce qui concerne la question **1 et 2**, je vous réfère à l'annexe 1.

NOTES :

- Le nombre de jours de déplacement est égal au nombre de jours siégé (ex : 1 journée de déplacement équivaut à une journée siégé).
- Nous avons les jours voyagés et siégés uniquement pour les juges qui nous accompagnent sur les vols nolisés, les greffiers et les organisateurs.

Pour la question **3**, je vous réfère au document *Budget Cour itinérante\_1\_1*.

Pour la question **4**, je vous réfère aux 5 tableaux Excel *DÉPENSES VOYAGES NORD*. Comme les termes n'ont pas toujours le même nombre de jours, l'information est donnée par voyage.

NOTES :

- Les frais de nolisement de la magistrature (tableau *Nolisé avec juge seulement*) peuvent être ajoutés aux frais de nolisement des tableaux de la question 4. Toutefois, cet ajout ne permet pas d'avoir une information exhaustive des frais de nolisement, car il faudrait ajouter les frais assumés par les procureurs et le MSP lorsqu'il y a lieu (et qui ne sont pas comptabilisés par les services judiciaires).

L'information permettant de répondre à la question **5** n'est pas comptabilisée.

En espérant le tout à votre convenance, je demeure disponible pour toute question.

Pascale Labbé

Bureau des affaires autochtones  
Ministère de la Justice  
418 646-5580, poste 20963



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

**1. Le nombre de déplacements des équipes d'administration de la justice (juges, procureurs, etc.) des villes vers les communautés autochtones, ventilé par année, destination, et durée des déplacements;**

Il est à noter que la définition d'année peut varier. L'année civile s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. L'année financière est du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars alors que l'année judiciaire s'étend du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre. Il est donc difficile de répondre de façon très précise aux questions posées. À titre d'exemple, pour des raisons logistiques ou de congés fériés, une année judiciaire peut compter quelques jours de moins ou de plus que l'année précédente ou suivante.

Par ailleurs, les documents administratifs en possession de la direction régionale ne permettent pas de fournir les informations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 compte tenu des règles de conservation.

Pour les trois dernières, le nombre de termes et de jours prévus se répartissent ainsi :

**Tableau 1.1 Répartition du nombre de déplacements et de jours de la Cour itinérante sur la Côte-Nord**

Communautés <sup>1</sup>	Nombre de déplacements	Jours prévus	Commentaires
Blanc-Sablon <sup>2</sup>	2	4	Il s'agit de 2 termes de 2 jours. Ensuite la cour se déplace à Saint-Augustin pour 2 jours.
Fermont	3	9	Il s'agit de 3 termes de 3 jours.
Havre-Saint-Pierre	5	20	Il s'agit de 5 termes de 4 jours.
Kawawachikamach <sup>3</sup>	8	12	Il s'agit de 4 termes de 4 jours (criminel, pénal, autres) ainsi que de 4 termes d'un jour en protection de la jeunesse. Ces termes de cour se font en continuité de ceux de Schefferville (même déplacement).
La Romaine	2	8	Il s'agit de 2 termes de 4 jours.
Port-Cartier <sup>4</sup>	27	27	Il s'agit de 3-4 termes de 5 jours et de 3 termes de 4 jours (JPM)
Natashquan	2	8	Il s'agit de 2 termes de 4 jours.
Saint-Augustin <sup>2</sup>	2	4	Il s'agit de 2 termes de 2 jours qui se font après ceux de Blanc-Sablon (même déplacement).
Schefferville <sup>3</sup>	8	12	Il s'agit de 4 termes de 4 jours (criminel, pénal, autres) ainsi que de 4 termes d'un jour en protection de la jeunesse. Ces termes de cour se font avant ceux de Kawawachikamach (même déplacement).
TOTAL <sup>5</sup>	48	104	

Notes :

1) Les communautés hachurées en gris sont celles où des dossiers de personnes autochtones sont habituellement entendus.

Il est à noter que des dossiers de personnes autochtones sont entendus de façon régulière à Sept-Îles mais cet endroit ne fait pas partie de la cour itinérante.

2) Les termes de Cour de Blanc-Sablon et de Saint-Augustin se font lors d'un même voyage. Il y a 2 jours de cour à Blanc-Sablon et ensuite 2 jours à Saint-Augustin.

3) Les termes de Cour de Schefferville et de Kawawachikamach se font lors d'un même voyage.

4) En réalité, il y a entre 6 et 7 termes de Cour à Port-Cartier mais compte tenu de sa proximité de Sept-Îles, les déplacements se font à tous les jours.

5) Le total n'est pas égale à la somme des parties compte tenu que certains termes de Cour se font lors d'un même voyage (Saint-Augustin et Blanc-Sablon ainsi que Schefferville et Kawawachikamach).

De façon générale, le nombre de jours de la Cour itinérante sur la Côte-Nord est relativement stable depuis quelques années. En 2015-2016, il s'est ajouté 4 termes d'une journée chacune en protection de la jeunesse respectivement à Schefferville et à Kawawachikamach.

## 2. Le nombre de jours d'audiences tenues, ventilé par année et communauté

Réponse au tableau 1.1.

## 3. Le budget total de chaque cour itinérante

Les dépenses de la Cour itinérante ne sont pas comptabilisées par communauté mais plutôt de façon globale.

Le tableau 1.2 présente les coûts de la Cour itinérante de la Côte-Nord en 2017-2018. Il est à noter que ces frais ne sont que pour les services judiciaires (greffières) et ne tiennent pas compte des dépenses engendrées par la magistrature ni par les procureurs de la Couronne. De plus, ces frais ne tiennent pas compte du salaire du personnel.

**Tableau 1.2 Répartition des frais de la Cour itinérante (services judiciaires) en 2017-2018, excluant les salaires**

Communautés	Nombre de déplacements réels	Jours prévus	Jours réels	TOTAL
Blanc-Sablon <sup>1</sup>	2	4	4	10 170,40 \$
Fermont	3	9	6	6 017,46 \$
Havre-Saint-Pierre	5	20	20	15 968,03 \$
Kawawachikamach <sup>2-3</sup>	8	12	3	30 664,69 \$
La Romaine	2	8	10	18 964,20 \$
Port-Cartier	27	27	24	18 406,86 \$
Natashquan	2	8	7	7 925,45 \$
Saint-Augustin <sup>1</sup>	3	4	5	10 916,38 \$
Schefferville <sup>2</sup>	8	12	21	30 664,69 \$
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>104</b>	<b>100</b>	<b>149 698,17 \$</b>

Notes :

1) Les frais d'aéronolisement (à l'exception d'un) ainsi que les frais de voyage (déplacement) sont partagés entre Blanc-sablon et Saint-Augustin car il s'agit du même déplacement.

2) Tous les frais sont partagés de façon égale entre Shefferville et Kawawachikamach car il s'agit du même déplacement.

3) En 2017-2018, les termes de cour à compter de septembre 2018 de Kawawachikamach ont été déplacés à Schefferville car le centre communautaire naskapi était en rénovation. Un service de transport a été mis en place.

4) Les vêtements et les fournitures sont partagés au prorata du nombre prévu de jours de cour.

Le tableau 1.3 présente les frais engendré pour les interprètes de la Cour itinérante en 2017-2018. Il comprend autant les honoraires que les frais de déplacement et de séjour.

**Tableau 1.3 Répartition des frais des interprètes de la Cour itinérante de la Côte-Nord en 2017-2018**

Communautés	Honoraires	Déplacements et séjours	TOTAL
Blanc-Sablon et Saint-Augustin	2 296,50 \$	10 797,44 \$	13 093,94 \$
Fermont	- \$	- \$	- \$
Havre-Saint-Pierre	1 750,00 \$	2 256,36 \$	4 006,36 \$
Schefferville et Kawawachikamach	11 824,00 \$	39 782,35 \$	51 606,35 \$
La Romaine	5 277,00 \$	13 032,40 \$	18 309,40 \$
Port-Cartier	- \$	- \$	- \$
Natashquan	1 720,00 \$	3 063,84 \$	4 783,84 \$
<b>TOTAL</b>	<b>22 867,50 \$</b>	<b>68 932,39 \$</b>	<b>91 799,89 \$</b>

**4. Les frais encourus par journée et semaine d'audience, et ce, pour chaque communauté;**

Il n'est pas possible de répondre à cette demande car les frais sont variables à chaque voyage (déplacements). Le tableau 1.4 fournit les frais moyens par jour par communauté pour 2017-2018.

Comme mentionné précédemment, ces montants ne sont que pour les services judiciaires (excluant magistrature et procureurs) et ne tiennent pas compte du salaire du personnel de la Cour itinérante.

**Tableau 1.4 Coût moyen par jour de la Cour itinérante sur la Côte-Nord (services judiciaires), excluant les salaires en 2017-2018**

Communautés	Nombre de déplacements réels	Jours réels	TOTAL	Coût moyen par jour
Blanc-Sablon Saint-Augustin	3	9	21 091,48 \$	2 343,50 \$
Fermont	3	6	6 022,74 \$	1 003,79 \$
Havre-Saint-Pierre	5	20	15 979,77 \$	798,99 \$
Schefferville et Kawawachikamach	8	24	61 343,48 \$	2 555,98 \$
La Romaine	2	10	18 887,52 \$	1 888,75 \$
Port-Cartier	27	24	18 443,05 \$	768,46 \$
Natashquan	2	7	7 930,14 \$	1 132,88 \$
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>100</b>	<b>149 698,18 \$</b>	<b>1 496,98 \$</b>

**5. Le nombre de journées d'audience annulées et les motifs de ces annulations, ventilé par année, par communauté;**

**a. Les coûts engendrés par ces annulations.**

Les jours prévus et les jours réels pour 2017-2018 sont présentés au tableau 1.2. Il n'est pas possible de fournir cette information pour les années précédentes.

Il n'est pas possible d'estimer les frais de ces annulations.

Les motifs sont habituellement des raisons d'intempérie. La Cour se déplace lorsque les conditions climatiques s'améliorent et le terme de Cour est condensé en conséquence. Parfois, une journée est annulée parce que le rôle de Cour est épuisé. Ce sont les 2 principales raisons des annulations.



**Déplacements des équipes d'administration JUGE & DRSJATNQ et nombre de jours d'audiences tenus.**

**1er avril 2013 au 31 mars 2018**

Date	UNGAVA				HUDSON				BAIE JAMES			CÔTE INTÉRIEURE					
	Kuujuaq	Kangirsuk	Kangiqsujuak	Kangiqsualujuaq	Quaqtap	Puvirnituq	Inukjuak	Salluit	Whapmagoostui	Chisasibi	Waskaganish	Wemindji	Eastmain	Mistissini	Nemaska	Oujé-bougoumou	Waswanipi
<b>Total</b>																	
2013-2014	56	3	5	3	2	48	10	8	37	28	12	2	3	24	8	5	19
2014-2015	41	4	3	3	4	70	2	20	20	25	14	3	3	23	6	4	13
2015-2016	46	4	5	3	2	65	5	15	20	19	18	7	4	19	4	5	15
2016-2017	58	3	3	4	2	59	15	15	25	22	12	6	2	21	8	4	11
2017-2018	53	3	4	2	3	45	10	29	34	14	11	7	2	18	3	6	17

## Dépenses détaillées de chaque cour itinérante

Dépenses de fonctionnement	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nolissement aéronef Nord du Québec communauté cris	93 358 \$	94 177 \$	74 175 \$	109 479 \$	109 444 \$	139 943 \$	155 075 \$	190 476 \$	170 883 \$
Nolissement aéronef Nord du Québec communauté inuit	142 385 \$	150 635 \$	172 596 \$	248 298 \$	287 028 \$	314 443 \$	239 651 \$	293 008 \$	330 790 \$
Nolissement aéronef cour itinérante de la Côte Nord *	10 343 \$	9 511 \$	9 040 \$	13 192 \$	21 288 \$	29 558 \$	47 177 \$	35 204 \$	59 994 \$
Nolissement aéronef Nord du Québec communauté non indentifié **	<u>28 626 \$</u>	<u>48 596 \$</u>	<u>56 544 \$</u>	<u>19 437 \$</u>	<u>14 162 \$</u>	<u>15 004 \$</u>	<u>31 213 \$</u>	<u>19 081 \$</u>	<u>10 286 \$</u>
sous-total	274 712 \$	302 919 \$	312 355 \$	390 406 \$	431 922 \$	498 948 \$	473 116 \$	537 768 \$	571 953 \$
Frais déplacement, hébergement, repas Nord du Québec communauté cris	71 737 \$	69 875 \$	70 459 \$	73 757 \$	85 330 \$	99 266 \$	111 319 \$	130 878 \$	109 811 \$
Frais déplacement, hébergement, repas Nord du Québec communauté inuit	157 045 \$	181 277 \$	156 027 \$	161 274 \$	151 912 \$	208 761 \$	152 106 \$	186 868 \$	226 403 \$
Frais de déplacement cour itinérante de la Côte Nord *	18 236 \$	17 875 \$	18 213 \$	24 659 \$	35 090 \$	54 353 \$	63 253 \$	64 466 \$	40 308 \$
Frais déplacement, hébergement, repas Nord du Québec communauté non identifié **	<u>32 364 \$</u>	<u>24 514 \$</u>	<u>69 713 \$</u>	<u>47 968 \$</u>	<u>44 685 \$</u>	<u>35 212 \$</u>	<u>41 559 \$</u>	<u>40 273 \$</u>	<u>35 713 \$</u>
sous-total	279 383 \$	293 541 \$	314 411 \$	307 657 \$	317 017 \$	397 593 \$	368 237 \$	422 484 \$	412 236 \$
Formation du personnel Nord du Québec en lien avec la communauté cris	- \$	352 \$	- \$	- \$	- \$	269 \$	6 330 \$	2 829 \$	925 \$
Formation du personnel Nord du Québec en lien avec la communauté inuit	- \$	1 801 \$	2 109 \$	16 477 \$	1 152 \$	18 041 \$	5 180 \$	12 498 \$	13 996 \$
Formation du personnel Nord du Québec en lien avec la cour itinérante communauté non identifié **	<u>4 294 \$</u>	<u>614 \$</u>	<u>7 289 \$</u>	<u>1 839 \$</u>	<u>8 030 \$</u>	<u>46 \$</u>	<u>3 993 \$</u>	<u>9 698 \$</u>	<u>3 430 \$</u>
sous-total	4 294 \$	2 767 \$	9 398 \$	18 316 \$	9 181 \$	18 357 \$	15 504 \$	25 025 \$	18 351 \$
location salle Nord du Québec communauté cris	12 750 \$	12 750 \$	8 400 \$	2 500 \$	- \$	875 \$	- \$	- \$	- \$
location salle Nord du Québec communauté inuit	13 610 \$	19 205 \$	19 126 \$	20 749 \$	27 029 \$	50 189 \$	63 144 \$	57 450 \$	48 435 \$
location salle cour itinérante de la Côte Nord *	21 811 \$	13 386 \$	17 744 \$	18 356 \$	11 156 \$	16 946 \$	19 160 \$	21 976 \$	54 297 \$
location salle communauté Nord du Québec communauté non identifié **	<u>1 320 \$</u>	<u>1 080 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
sous-total	49 491 \$	46 421 \$	45 270 \$	41 605 \$	38 185 \$	68 010 \$	82 304 \$	79 426 \$	102 732 \$
Interprètes									
Nord du Québec communauté cris	139 424 \$	119 874 \$	148 572 \$	168 345 \$	214 658 \$	264 469 \$	254 400 \$	313 955 \$	306 581 \$
Nord du Québec communauté inuit	325 895 \$	307 167 \$	381 917 \$	400 436 \$	471 670 \$	444 205 \$	524 044 \$	570 769 \$	610 135 \$
Nord du Québec communauté non identifié **	<u>4 585 \$</u>	<u>1 196 \$</u>	<u>3 729 \$</u>	<u>11 554 \$</u>	<u>33 708 \$</u>	<u>(53 985) \$</u>	<u>20 920 \$</u>	<u>39 504 \$</u>	<u>38 608 \$</u>
sous-total	469 904 \$	428 237 \$	534 217 \$	580 334 \$	720 036 \$	654 688 \$	799 364 \$	924 228 \$	955 324 \$
Traduction									
Nord du Québec communauté cris	659 \$	1 192 \$	608 \$		1 060 \$	480 \$	- \$	901 \$	12 760 \$
Nord du Québec communauté inuit	1 834 \$	636 \$	1 979 \$	9 227 \$	5 056 \$	2 669 \$	1 278 \$	12 946 \$	39 432 \$
Nord du Québec communauté non identifié **	<u>28 \$</u>	<u>31 \$</u>	<u>1 584 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>162 \$</u>	<u>370 \$</u>	<u>1 557 \$</u>	<u>1 535 \$</u>	<u>- \$</u>
sous-total	2 520 \$	1 860 \$	4 171 \$	9 227 \$	6 278 \$	3 519 \$	2 835 \$	15 382 \$	52 192 \$

Sténographes									
Nord du Québec communauté cris	2 714 \$	2 004 \$	115 \$	2 589 \$	4 098 \$	8 619 \$	2 902 \$	11 184 \$	12 436 \$
Nord du Québec communauté inuit	4 368 \$	3 955 \$	2 142 \$	7 874 \$	7 419 \$	5 902 \$	6 617 \$	7 247 \$	9 895 \$
Nord du Québec communauté non identifié **	<u>1 439 \$</u>	<u>4 027 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>375 \$</u>	<u>3 908 \$</u>	<u>486 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
sous-total	8 520 \$	9 986 \$	2 257 \$	10 464 \$	11 891 \$	18 429 \$	10 005 \$	18 430 \$	22 330 \$
Jurés (honoraires, repas, gardiennage)									
Nord du Québec communauté cris	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	46 783 \$	- \$	97 301 \$	- \$
Nord du Québec communauté inuit	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Nord du Québec communauté non identifié **	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
sous-total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	46 783 \$	- \$	97 301 \$	- \$
Transport - accusés									
Nord du Québec communauté cris	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	639 \$	215 \$	6 982 \$	420 \$
Nord du Québec communauté inuit	135 240 \$	126 282 \$	116 574 \$	157 701 \$	171 700 \$	282 573 \$	205 460 \$	418 398 \$	241 844 \$
Nord du Québec communauté non identifié **	<u>385 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>741 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>21 \$</u>	<u>301 \$</u>
sous-total	135 625 \$	126 282 \$	116 574 \$	158 442 \$	171 700 \$	283 212 \$	205 675 \$	425 401 \$	242 565 \$
Nord du Québec autres dépenses non attribuées à une communauté particulière									
déménagement	- \$	744 \$	8 693 \$	6 272 \$	9 317 \$	11 972 \$	- \$	3 035 \$	900 \$
dépense de fonction	300 \$	204 \$	300 \$	198 \$	264 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
réception et frais accueil	- \$	150 \$	150 \$	300 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
messagerie et photocopieurs	6 268 \$	11 164 \$	11 714 \$	4 585 \$	7 082 \$	11 271 \$	3 890 \$	2 483 \$	3 613 \$
fournitures	21 573 \$	13 822 \$	26 907 \$	18 677 \$	19 190 \$	20 292 \$	11 356 \$	15 490 \$	16 191 \$
aménagement des locaux	<u>15 760 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>5 713 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 054 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
sous-total	43 900 \$	26 084 \$	53 477 \$	30 032 \$	36 906 \$	43 535 \$	15 246 \$	21 008 \$	20 704 \$
<b>Total dépenses en fonctionnement</b>	<b>1 268 349 \$</b>	<b>1 238 096 \$</b>	<b>1 392 131 \$</b>	<b>1 546 483 \$</b>	<b>1 743 117 \$</b>	<b>2 033 074 \$</b>	<b>1 972 286 \$</b>	<b>2 566 452 \$</b>	<b>2 398 386 \$</b>
Nord du Québec dépenses de masse salariale									
Rémunération	643 602 \$	656 101 \$	684 307 \$	677 096 \$	764 552 \$	846 586 \$	897 714 \$	906 903 \$	871 534 \$
Surtemps	85 807 \$	115 389 \$	115 231 \$	125 387 \$	151 086 \$	129 563 \$	132 622 \$	139 702 \$	155 256 \$
Primes	<u>9 897 \$</u>	<u>10 156 \$</u>	<u>9 898 \$</u>	<u>7 674 \$</u>	<u>11 524 \$</u>	<u>15 644 \$</u>	<u>26 838 \$</u>	<u>46 114 \$</u>	<u>52 133 \$</u>
<b>Total dépenses de masse salariale</b>	<b>739 306 \$</b>	<b>781 646 \$</b>	<b>809 436 \$</b>	<b>810 157 \$</b>	<b>927 162 \$</b>	<b>991 793 \$</b>	<b>1 057 174 \$</b>	<b>1 092 719 \$</b>	<b>1 078 923 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>2 007 655 \$</b>	<b>2 019 742 \$</b>	<b>2 201 567 \$</b>	<b>2 356 640 \$</b>	<b>2 670 279 \$</b>	<b>3 024 867 \$</b>	<b>3 029 460 \$</b>	<b>3 659 171 \$</b>	<b>3 477 309 \$</b>

## Notes

1: Aucune donnée précédent l'année financière 2009-2010 n'a été conservée.

2: Ces dépenses concernent les services judiciaires seulement. Les dépenses en lien avec les juges, les procureurs du DPCP, les procureurs de la défense, le MSP et autres sont exclues.

3: En ce qui a trait à la Côte Nord, seuls les nolisements d'aéronef, les frais de déplacement et la location de salles ont été considérées. Les autres dépenses, tels interprètes, sténographes, formation et autres n'ont pas été considérées, car ces dépenses ne sont pas identifiées clairement à la cour itinérante et de ce fait il pourrait s'agir de dépenses liées aux activités des palais de justice de Sept-Îles, Baie-Comeau ou Forestville.

\* Concernant les dépenses de la cour itinérante de la Côte Nord, les dépenses ne sont pas identifiées à une communauté en particulier.

\*\* Il s'agit de dépenses en lien avec la Cour itinérante du Nord du Québec qui ne sont pas rattachées à la communauté cris ou inuit.